

Règlement du concours photo « *J'aime mon métier d'éleveur* »

OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze organisent un concours de photographies gratuit et sans obligation d'achat, du 27 juin au 28 août 2022 sur le thème :

« *J'aime mon métier d'éleveur* ».

Ce concours donnera lieu à l'utilisation des photos pour valoriser le travail des éleveurs notamment sur des documents de communication et lors d'événements dédiés à l'élevage.

Ce jeu-concours est ouvert à tous. Les participants enverront leur photo accompagnée d'un texte expliquant pourquoi ils ont choisi cette photo pour illustrer le thème : « *J'aime mon métier d'éleveur* ».

Le Participant reconnaît que sa participation au présent jeu vaut acceptation intégrale du règlement sans aucune réserve.

Thème

Il s'agira d'illustrer au travers de la photo, la place des animaux d'élevage dans le métier d'éleveur : seuls les ovins, caprins, bovins et équins sont concernés par ce concours photos.

Conditions de participation

Les participants enverront une photo accompagnée d'un texte de quelques lignes (maximum 200 mots) expliquant la photo, ainsi que leurs noms, prénoms et le département où a été prise la photo.

Les photos d'une qualité trop insuffisante (inférieure à 1 500 x 2 000 pixels) ne pourront être retenues.

En envoyant une photographie dont il est l'auteur et représentant le thème de « *J'aime mon métier d'éleveur* », le participant entre automatiquement dans le concours et s'engage à **céder à OK Eleveur et à la chambre d'agriculture de la Corrèze leurs droits sur les photos envoyées, dans le cadre de la promotion du concours et document de communication en lien avec le métier d'éleveur.**

A noter que l'utilisation des photos sera faite **exclusivement par OK Eleveur et la Chambre d'Agriculture de la Corrèze, sur des supports en lien avec l'univers de l'élevage et en mentionnant le nom de l'auteur.**

La photo pourra mettre en scène le participant ou l'un de ses proches, dans ce cas, il conviendra que soit fournie l'autorisation de droit à l'image (d'utilisation et de diffusion) correspondante.

La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution des éventuelles gratifications.

Modalités de participation

Le concours se déroule ainsi :

Phase de dépôt des photographies du lundi 27 juin 2022 et jusqu'au lundi 8 août inclus.

- Le participant doit envoyer à Ok Eleveur une photographie de leurs animaux d'élevage (bovins, ovins, caprins ou équins) réalisée dans leur cadre de travail (récemment ou par le passé) à l'adresse contact@okeleveur.com

- La photo sera accompagnée d'un texte explicatif de quelques lignes (maximum 200 mots)
- 3 photographies par participant sont acceptées.
- Tout participant adressant à OK éleveur plus de 3 photographies se verra automatiquement exclu du concours.
- Le participant devra accompagner sa photographie des éléments suivants : **Nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail, adresse postale et le département où a été prise la photo.**
- Phase de sélection par l'organisateur : **Mardi 9 août 2022**
- Un jury composé de 3 membres issus des équipes de OK éleveur et de la Chambre d'agriculture de la Corrèze examinera l'ensemble des photographies reçues et **présélectionnera 40 photographies**. Les photos seront sélectionnées sur leur originalité, leur réponse au thème notamment en s'appuyant sur le texte transmis avec la photo, leur qualité technique et leur qualité artistique. Le jury est souverain, aucun recours ne pourra être formulé quant au choix des photos lauréates.

Phase de vote du public : du mercredi 10 août 2022 à 12h au dimanche 28 août 2022 à 15h

- Le votant se connecte sur <https://www.facebook.com/OkEleveur> -> *album « Concours Photos 2022 – J'aime mon métier »* et vote pour sa (ses) photographie(s) favorite(s) en cliquant sur « J'aime / J'adore », au-dessous desdites photographies.
- La sélection du gagnant se fera le 28 août à 15h par le jury du concours parmi les 3 photos ayant recueillies le plus grand nombre de votes (soit le plus grand nombre de « J'aime / J'adore »)

Clôture des votes : Dimanche 28 août 2022 à 15h.

- Le dimanche 28 août à 15h, les votes sur l'album photo de la page Facebook OkEleveur ne seront plus pris en compte.

Annnonce du gagnant : Dimanche 28 août à 16h.

- La photographie gagnante sera affichée dans un post « Gagnants concours photos – J'aime mon métier d'éleveur » lors de l'annonce du gagnant.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

La phase de vote du public se déroulant sur la plateforme facebook.com, en aucun cas Facebook ne saurait être tenu responsable en cas de litige lié au jeu. Facebook n'est ni organisateur, ni parrain de l'opération.

Désignation du gagnant

- Le gagnant sera le participant dont la photographie aura été sélectionnée par le jury parmi les 3 photos ayant recueillies le plus grand nombre de votes (soit le plus grand nombre de « J'aime / J'adore »)
- Le Gagnant sera contacté par email dans les 48h suivant le dépouillement des votes, lui confirmant son gain, le lot énoncé dans le paragraphe Prix des lauréats et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai d'un mois à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera conservé par OK éleveur.
- Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'utilisation de son nom et prénom pour la publication des résultats pour une durée indéterminée, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Prix des lauréats

Le gagnant sera récompensé par **un an d'abonnement à un magazine du groupe REUSSIR** (Pâtre, La chèvre, Réussir Bovins Viande ou Réussir Lait).

Obligation, autorisation, cession des droits et utilisation des photographies

Chaque participant en envoyant sa (ou ses) photo(s) s'engage à être l'auteur de la (les) photographie(s) transmise(s) et du texte qui l'accompagne dans le cadre de la participation au présent concours et/ou détenir tous les droits de propriété intellectuelle sur celle(s)-ci.

De même, il s'engage à détenir une autorisation écrite dans le cas où la (ou les) photo(s) envoyée(s) pourrai(en)t mettre en cause le droit à l'image d'une ou plusieurs personnes.

Le participant tiendra à disposition de OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze toutes les autorisations écrites nécessairement obtenues.

OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze ne seraient être tenus pour responsables du non-respect de ces deux points.

En participant au concours, les photographes participants :

- Autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms (liés au crédit photo) pour les opérations en lien avec le concours (site internet, réseaux sociaux, etc.). Il est également prévu que le nom et le prénom de l'auteur seront incrustés dans la photo.
- Acceptent que leur(s) photo(s) si elle(s) est / sont retenue(s) dans les 40 présélectionnées soi(en)t reproduite(s) et utilisée(s) par OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze sur leurs supports de communication, pour leurs sites Internet et les réseaux sociaux notamment Facebook, Instagram, Twitter... et lors d'événements liés à l'élevage.

Les participants acceptent d'être recontactés par mail dans le cadre du concours, si nécessaire, pour des demandes d'informations complémentaires concernant leur participation et le cas échéant pour l'organisation de la remise de leur prix.

Responsabilité

OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze ne pourront être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leurs volontés ou si les circonstances l'exigent et sans justification, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié, annulé ou interrompu.

OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze ne sauraient être tenus responsables en cas de mauvais acheminement du courrier électronique ou en cas d'interruption des communications internet ou d'altération des participations (communication réseau, interruption du réseau, etc.).

Protection des données personnelles

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par les organisateurs.

Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Les participants peuvent faire valoir leur droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant par courriel à : contact@okeleveur.com.

Dépôt règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, le non-respect de ces dispositions entraînera l'exclusion du participant.

Le règlement peut être consulté sur le site <https://okeleveur.com> et sera envoyé à toute personne qui en fera la demande à : contact@okeleveur.com

ANNEXE 1

Autorisation d'exploitation du droit à l'image d'une personne

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Demeurant,

Adresse :

Code postal et Ville :

Né(e) le : à

Nationalité :

Agissant en mon nom personnel,

Autorise OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze à utiliser mon image ;

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze à reproduire, exploiter et communiquer au public mon image fixée dans le cadre de la photographie pour le Concours photo « *J'aime mon métier d'éleveur* » qui a lieu du 27 juin au 28 août.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées **directement et exclusivement** par OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze, dans le cadre de la promotion du concours et document de communication en lien avec l'élevage et le métier d'éleveur, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

Sur **tous les supports matériels et immatériels**, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : *support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, supports numériques connus et inconnus à ce jour, tout support audiovisuel, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.), médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques), supports de communication interne, supports promotionnels...*

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation. La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à :

Le :

Signature

ANNEXE 2

Convention de cession de droits

D'une part,

Entre :

OK éleveur

Maison Nationale des Eleveurs

149 rue de Bercy

75595 PARIS CEDEX 12

La chambre d'agriculture de la Corrèze

Puy Pinçon

19000 TULLE

Ci-après dénommé «OK éleveur et la chambre
d'agriculture de la Corrèze»

Et :

Nom :

Prénom :

En sa qualité de photographe

Demeurant :

.....

Ci-après dénommé(e) « le Cédant »

D'autre part,

Le Cédant s'engage à fournir à OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze une (ou deux) photographie(s) dont les caractéristiques techniques sont les suivantes :

- **Format** : 1 500 x 2 000 pixels minimum
- **Support numérique en jpg**
- **Prises dans le cadre** du Concours photo « *J'aime mon métier d'éleveur* » qui a lieu du 27 juin au 28 août 2022.

Le Cédant s'engage à **céder à OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze leurs droits sur les photos envoyées, dans le cadre de la promotion du concours et document de communication en lien avec l'élevage et le métier d'éleveur**, pour la France et tous les territoires, pour une durée de trois ans à compter de la signature de la présente, renouvelable par tacite reconduction.

Les droits cédés sont constitués de la **totalité des droits de reproduction et de représentation** de la photographie précitée et plus précisément :

- Le droit d'utilisation directe et exclusivement par OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze, dans le cadre de la promotion du concours et de documents de communication en lien avec l'élevage et le métier d'éleveur ;
- Le droit d'utiliser, de présenter et d'exposer les photographies pour les besoins de communication de OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze, sur des supports en lien avec l'élevage et le métier d'éleveur.

Par ailleurs, le Cédant s'engage à fournir à OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze toutes les informations devant paraître au crédit photographique étant précisé qu'en cas d'erreur ou d'omission la responsabilité de OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze ne pourra être recherchée, notamment au titre du non-respect du droit au nom du photographe :

- **Mentions à porter au crédit photographique** :

Enfin, la remise de la photographie à OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze implique de la part du Cédant la souscription des garanties suivantes :

- La garantie que la photographie cédée ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois en vigueur et plus particulièrement les lois relatives à la contrefaçon et au droit à l'image ;
- D'une façon générale, la garantie contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques, qui porteraient atteinte à la jouissance paisible des droits que le Cédant cède par les présentes à OK éleveur et la chambre d'agriculture de la Corrèze.

Fait à

Le.....

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »